



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Investir dans notre avenir

Rapport d'étape national sur l'apprentissage
et la garde des jeunes enfants 2018-2019



Investir dans notre avenir : Rapport d'étape national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2018-2019

Ce document offert sur demande en médias substitués (gros caractères, MP3, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2021

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em17-3F-PDF
ISSN : 2563-9544

EDSC

N° de cat. : SP-1210-05-21F

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE	5
Section 1 Aperçu des initiatives fédérales en matière.....	6
d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	
Un besoin reconnu.....	6
Une vision commune	6
Accords bilatéraux.....	7
Innovation et données.....	7
Aide pour les communautés francophones en situation minoritaire.....	7
Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones	8
Groupe d'experts sur la recherche et les données relatives.....	9
à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	
Innovation	10
Section 2 Résultats de la deuxième année des accords bilatéraux.....	12
sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	
de l'exercice 2018-2019	
Aperçu national	12
Faits saillants pour 2018-2019	13
Transferts de financement fédéraux aux provinces et territoires.....	14
Résultats par province et territoire	15
• Colombie-Britannique	15
• Alberta.....	17
• Saskatchewan	18
• Manitoba	20
• Ontario	21
• Québec.....	23
• Nouveau-Brunswick	25
• Île-du-Prince-Édouard	27
• Nouvelle-Écosse	29
• Terre-Neuve-et-Labrador	31
• Nunavut.....	33
• Territoires du Nord-Ouest.....	35
• Yukon	37

En résumé	40
Annexe Exemples de projets financés en 2018 par l'entremise	41
du Programme d'innovation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	
Université Guelph	41
Learning Enrichment Foundation	41
YMCA de Hamilton, de Burlington et de Brantford	42
Calgary Immigrant Women's Association.....	42
North Shore Micmac District Council du Nouveau-Brunswick.....	43
Université de la Colombie-Britannique	43
Initiative Actif pour la vie de B2dix	44
Université Ryerson.....	44
Orchestre symphonique de Vancouver	45
Collège Langara	45
Immigrant Services Calgary.....	46
Commission nationale des parents francophones	46
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne ...	47

MESSAGE DU MINISTRE

Des services de garde d'enfants de qualité et abordables ne sont pas une commodité, c'est une nécessité. Toutes les familles canadiennes devraient avoir accès à des services d'apprentissage et de garde d'enfants abordables, inclusifs et de qualité, peu importe l'endroit où elles habitent.

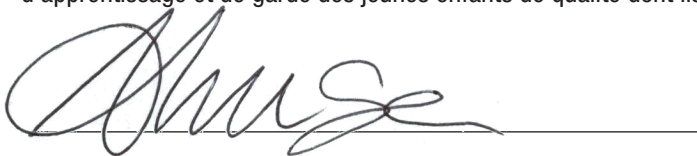
Afin d'aider les enfants canadiens à avoir le meilleur départ possible dans la vie et pour mieux soutenir les familles, notre gouvernement a annoncé des investissements de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à partir de 2017, afin de financer et de créer plus de places de qualité et abordables dans les services de garde partout au pays.

La même année, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus sur le [Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#). Dans le cadre des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, des objectifs ambitieux ont été établis pour améliorer les systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Nous avons aussi travaillé en collaboration avec nos partenaires autochtones pour élaborer et mettre en œuvre le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#), qui vise à améliorer ces services pour les enfants autochtones.

Les accords bilatéraux prévoient de créer jusqu'à 40 000 nouvelles places en service de garde partout au pays. Je suis heureux d'annoncer que nous avons dépassé cette cible dans les deux premières années seulement de la mise en œuvre de ces accords. Grâce aux investissements fédéraux historiques et à de solides partenariats, moins de familles ont dû faire le choix difficile entre aller travailler et rester à la maison pour s'occuper des enfants.

La création de ces nouvelles places fait toute la différence dans la vie de nombreux Canadiens, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Grâce aux investissements de près de 30 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années proposés dans le budget 2021, notre objectif est de mettre en place un système pancanadien de garde d'enfants qui permettra de réduire de moitié les frais de garde d'ici la fin de 2022 pour les parents dont les enfants fréquentent un service de garde réglementé, et d'atteindre un coût moyen de 10 \$ par jour d'ici 2026. Nous continuerons aussi d'augmenter le nombre de places en service de garde partout au pays, et d'élargir les services de garde avant et après l'école afin d'offrir encore plus de flexibilité aux parents qui travaillent.

Les importantes réalisations mises en lumière dans ce rapport me donnent confiance : nous sommes sur la bonne voie pour que toutes les familles et tous les enfants canadiens aient accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité dont ils ont besoin pour réussir.



Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
Ahmed Hussien

SECTION 1

Aperçu des initiatives fédérales en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Un besoin reconnu

Pour un trop grand nombre de familles canadiennes, l'absence de services de garde abordables et de grande qualité se traduit par des choix difficiles. Certains parents pourraient devoir sacrifier des économies ou une mise de fonds pour l'achat d'une maison afin de payer les services de garde. D'autres peuvent mettre leur carrière en veilleuse parce qu'ils n'ont pas accès à des services de garde ou que ces derniers ne sont pas abordables. C'est pourquoi des services de garde abordables et de grande qualité ne sont pas qu'une commodité : il s'agit d'une nécessité.

L'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité demeure limité, en particulier pour les familles à revenu faible et moyen. Pour les services de garde agréés, les parents canadiens paient en moyenne près de 11 500 \$ par enfant par année, et cette somme peut atteindre 20 000 \$ dans certaines régions du pays. En même temps, bien qu'environ 60 % des enfants de moins de six ans bénéficient d'une forme quelconque de services de garde formels ou informels, la disponibilité des services de garde agréés demeure relativement faible au Canada à l'extérieur du Québec, et on estime que seulement un enfant sur quatre a accès à des services de garde agréés.

Le gouvernement du Canada investit dans l'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) afin d'aider les enfants canadiens à avoir le meilleur départ possible dans la vie et une chance juste de réussir. Le gouvernement du Canada a fourni, dans ses budgets de 2016 et de 2017, des investissements fédéraux totaux de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans. Ces investissements servent à créer des services de garde abordables et de grande qualité et le soutien connexe dans l'ensemble du pays. Ils permettent également d'améliorer la sécurité économique des familles et des collectivités canadiennes, plus particulièrement celles qui en ont le plus besoin.

Une vision commune

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'AGJE se sont entendus sur un cadre multilatéral en la matière : le *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants* (ci-après le Cadre). Le Cadre jette les bases en vue de travailler à la concrétisation d'une vision commune à long terme. Selon cette vision, tous les enfants profitent de services d'AGJE de qualité. Les principes directeurs du Cadre doivent améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusion en matière d'AGJE.

Un *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones* fondé sur les distinctions a été élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones. Il tient compte des cultures et des besoins particuliers des enfants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse de partout au Canada.

Accords bilatéraux

En 2017, les provinces et les territoires ont conclu des accords bilatéraux de financement de trois ans avec le gouvernement du Canada, qui représentent un montant total de 1,2 milliard \$, pour répondre aux besoins en matière d'AGJE. Les dépenses prévues dans le cadre des accords doivent être conformes aux principes directeurs du Cadre, qui sont axés sur les domaines qui amélioreront la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité en matière d'AGJE, particulièrement pour les familles qui en ont le plus besoin. Étant donné que les exigences en matière d'AGJE sont uniques dans chaque province ou territoire, chaque accord est accompagné d'un plan d'action détaillant comment cette province ou ce territoire utilisera le financement fédéral pour répondre aux besoins particuliers en matière d'AGJE dans cette province ou ce territoire.

Innovation et données

De plus, le gouvernement du Canada investit un montant de 95 millions de dollars pour combler les lacunes en matière de données, ce qui permettra de mieux comprendre la situation entourant la garde des enfants au Canada et de faire le suivi des progrès. Il investit également un montant de 100 millions de dollars pour encourager les pratiques novatrices.

Aide pour les communautés francophones en situation minoritaire

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018 à 2023*, le gouvernement du Canada prévoit un investissement de 20 millions de dollars sur 5 ans dans l'AGJE afin d'améliorer l'accès à ces services pour les familles francophones en situation minoritaire. Il s'agit d'un investissement qui soutient :

- les occasions de perfectionnement professionnel et la formation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- les entrepreneurs qui veulent ouvrir d'autres garderies afin de fournir des services de garde supplémentaires.

Le présent rapport fait état des progrès réalisés au cours de la deuxième année des accords en fonction du plan d'action de chaque province et territoire, lequel figure dans leur accord respectif. La section 2 de ce rapport comprend plus d'information au sujet des résultats.

Pour obtenir des renseignements au sujet des résultats de la première année de l'accord, consultez le [Rapport d'étape national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants \(2017 à 2018\)](#).

Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones

Pendant l'exercice 2017-2018, le gouvernement fédéral a entrepris, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, une vaste série d'activités de mobilisation auprès des communautés autochtones à l'échelle du pays.

En septembre 2018, le gouvernement fédéral et les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse ont publié conjointement le *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones*. Le Cadre vise à ce que les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis soient heureux, en sécurité et imprégnés d'une identité culturelle forte. Il préconise le soutien aux enfants et aux familles au moyen d'un système complet et coordonné de politiques, de programmes et de services d'AGJE. Il décrit la vision d'un système ancré dans le savoir, les cultures et les langues autochtones et soutenu par de solides partenariats entre programmes globaux, accessibles, inclusifs et flexibles. Pour soutenir ce système, le gouvernement a alloué 1,7 milliard de dollars sur 10 ans, à compter de l'exercice 2018-2019, pour renforcer les programmes et services destinés aux enfants et aux familles autochtones.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#).

Réalisations

L'annonce du *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones* s'est avérée une réalisation historique favorisant le contrôle, l'influence et l'autodétermination des peuples autochtones. Ce cadre jette des bases solides pour rendre les systèmes d'AGJE plus abordables, accessibles, flexibles, inclusifs et de grande qualité.

Au cours de l'exercice 2018-2019, de nouveaux fonds totalisant près de 100 millions de dollars ont été accordés aux communautés inuites, métisses et des Premières Nations par l'entremise d'accords avec les communautés. Du fait de ces ententes :

- environ 460 Premières Nations ont reçu de nouvelles ressources financières pour donner suite à différents besoins liés à l'AGJE;
- le financement a été accru pour 73 services existants dans les communautés inuites;
- de nouveaux services d'AGJE propres aux Métis ont été mis en œuvre.

Le gouvernement fédéral a amélioré les programmes autochtones d'AGJE grâce à un soutien accru au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques. Il a également appuyé les pratiques exemplaires menées par les Autochtones au moyen de projets d'amélioration de la qualité fondés sur la présentation de demandes de façon à faire progresser les éléments de base en matière d'AGJEA.

Un modèle de partenariat

Le *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones* reconnaît que les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des peuples distincts ayant des droits d'autodétermination. Ils ont notamment le droit de contrôler la conception, la mise en œuvre et l'administration d'un système d'AGJEA. Le gouvernement du Canada, les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse ont adopté un modèle de partenariat pour :

- favoriser l'autodétermination et le contrôle des priorités en matière d'AGJEA;
- mettre en œuvre le *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones*;
- établir les priorités, les politiques et l'affectation du financement liées à l'AGJE.

Pendant l'exercice 2018-2019, de nouvelles tables de partenariat ont vu le jour. Elles facilitent la prise de décisions par les Autochtones en ce qui a trait à la progression des priorités nationales. Parallèlement aux tables nationales, des tables de partenariat régionales viendront soutenir la planification et l'établissement des priorités. Ces tables feront la promotion d'une coordination intersectorielle visant à renforcer la collaboration entre les différents acteurs du domaine de l'AGJE. De façon générale, le travail en partenariat permet de faire des progrès vers l'amélioration de l'AGJE dans un esprit de réconciliation.

Groupe d'experts sur la recherche et les données relatives à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Pendant l'exercice 2018-2019, le gouvernement du Canada a lancé un processus pour établir le Groupe d'experts sur la recherche et les données relative à l'AGJE avec un mandat de tester et discuter des idées et de servir de forum pour faciliter des discussions sur les enjeux liés à l'information, aux données et à la recherche sur l'AGJE. De plus, le mandat soutient l'élaboration d'une stratégie de données et de recherche sur l'AGJE qui servira à faire ce qui suit :

- déterminer les secteurs prioritaires;
- déterminer des approches novatrices;
- harmoniser les objectifs du travail avec les autres priorités du gouvernement.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : [Groupe d'experts sur la recherche et les données relatives à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#).

Innovation

Le programme d'innovation en matière d'AGJE soutient des pratiques novatrices qui renforcent la nature changeante des services d'AGJE. Ce programme bénéficie aux enfants de moins de 6 ans et à leur famille.

En 2018, le gouvernement du Canada a commencé à investir une somme de 100 millions de dollars sur 10 ans afin de permettre le recours à des pratiques novatrices dans le domaine des services d'AGJE. Le programme d'innovation en matière d'AGJE offre un financement aux organismes admissibles qui soutiennent les parents, les familles et les communautés dans leurs efforts pour assurer le meilleur avenir possible aux enfants et leur famille.

L'objectif du programme est de soutenir les programmes d'AGJE et les projets de prestation de services qui explorent, mettent à l'essai et élaborent des approches novatrices qui visent également à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusivité et la flexibilité des programmes et des services au Canada.

En 2018, EDSC a invité des organisations à présenter une demande décrivant des concepts de projet qui explorent, mettent à l'essai et élaborent des approches novatrices (par exemple des solutions, des pratiques exemplaires, des connaissances, des outils et des méthodes) pour soutenir les services d'AGJE qui ciblent les enfants de moins de 6 ans et leurs familles. EDSC a financé 26 projets à partir de plus de 300 concepts présentés.

Les projets retenus abordaient les difficultés en matière d'AGJE auxquelles font face les enfants et les familles ayant des besoins particuliers en matière de garde d'enfants, et qui font partie d'un ou de plusieurs des groupes suivants :

- les enfants autochtones et leur famille;
- les enfants et leur famille des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- les familles des nouveaux arrivants;
- les familles avec des enfants handicapés ou ayant diverses capacités;
- les familles dans les collectivités mal desservies;
- les familles à faible revenu;
- les familles qui ont des horaires de travail atypiques.

Ces projets ont été conçus pour favoriser des pratiques de pointe en matière d'AGJE qui visent à améliorer les résultats pour les enfants et leur famille.

Les organisations ont élaboré de nouvelles façons novatrices d'améliorer la prestation de services d'AGJE, de veiller à ce que les enfants et les familles aient accès à des services d'AGJE de grande qualité, d'améliorer l'inclusion dans les services d'AGJE, de favoriser les partenariats et de perfectionner davantage les compétences de la main-d'œuvre dans le domaine de l'AGJE.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets retenus, veuillez consulter l'[annexe](#).

SECTION 2

Résultats de la deuxième année des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de l'exercice 2018-2019

Aperçu national

Les provinces et les territoires font rapport annuellement sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs établis dans leur plan d'action individuel. Il s'agit d'une de leurs obligations au titre des accords bilatéraux sur l'AGJE. Ces objectifs correspondent aux huit indicateurs communs compris dans les principes directeurs du *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*.

La deuxième année des accords sur l'AGJE a permis de réaliser d'énormes progrès en vue de l'atteinte des principes généraux du *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Les provinces et les territoires ont soutenu la création de nouvelles places et ont augmenté le financement pour les places existantes par l'entremise de subventions de fonctionnement et de programmes d'allocations pour enfants. Le gouvernement du Canada a dépassé son objectif fixé dans le budget de 2017 un an à l'avance, avec 40 116 places abordables supplémentaires soutenues par le financement fédéral au cours des deux premières années des accords bilatéraux.

En outre, les provinces et territoires ont investi dans un certain nombre d'initiatives visant l'amélioration de la qualité des services d'AGJE, comme l'augmentation des occasions de perfectionnement professionnel en vue d'améliorer les qualifications de la main-d'œuvre. D'autres initiatives soutiennent les besoins des enfants issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des communautés autochtones et les besoins des enfants aux capacités variées.

Les résumés des provinces et des territoires ci-dessous mettent en évidence certains des progrès importants réalisés grâce à l'élaboration d'un système d'AGJE réglementé qui est :

- de grande qualité;
- accessible;
- abordable;
- souple;
- inclusif pour tous les enfants.

Faits saillants pour 2018-2019



QUALITÉ

9 049 étudiants stagiaires et membres du personnel responsable de l'AGJE au Canada qui participent ou ont un meilleur accès aux perspectives de formation ou de perfectionnement professionnel



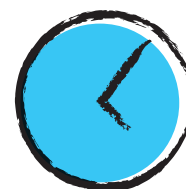
ACCESSIBILITÉ ET ABORDABILITÉ

40 116 places en garderie plus abordables au Canada entre 2017 et 2019



INCLUSION

Au moins 16 390 enfants de diverses populations ont accès à des services de garde d'enfants inclusifs (incluant les enfants autochtones, les enfants ayant des besoins de soutien supplémentaires les enfants issus de communautés francophones en situation minoritaire et les enfants récemment arrivés au Canada)



FLEXIBILITÉ

2 686 places en garderie offrant plus de flexibilité pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques ou un travail saisonnier



Un montant supplémentaire de 5,5 million de dollars a été investi dans des bourses offertes dans le cadre du Early Childhood Education Support Fund (fonds d'appui à l'éducation de la petite enfance) de 2018 à 2019. Ajoutés à l'investissement initial de 10 millions de dollars, ces fonds ont permis d'offrir 3 153 bourses aux membres actuels ou futurs de la main-d'œuvre de l'AGJE de 2018 à 2019



65 % des fournisseurs de services de garde agréés participent au Enhanced Operating Grant Program (programme de subventions de fonctionnement élargi). L'investissement a permis de créer 1 085 places en garderie abordables de plus pour les familles



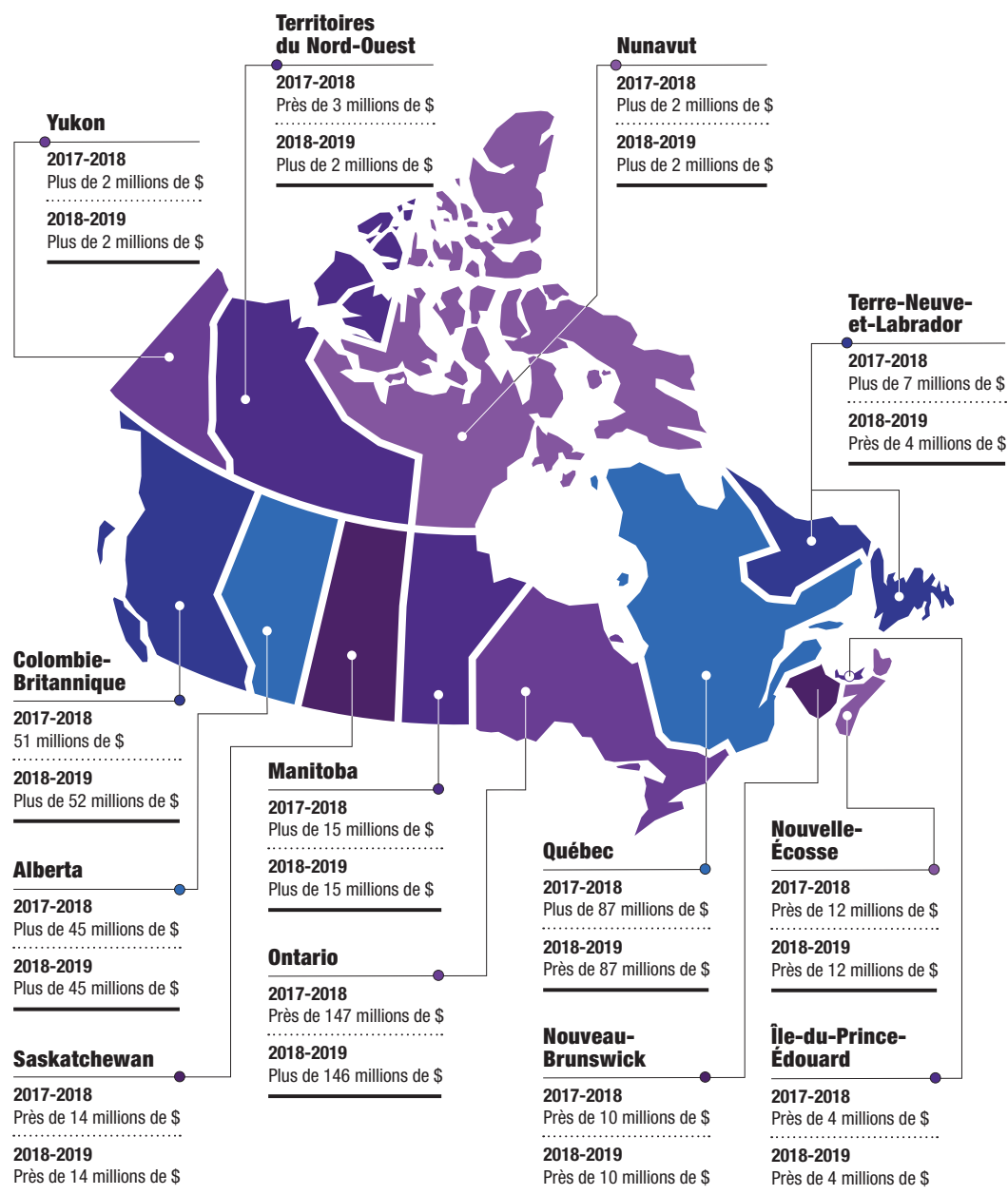
Les 1 144 places agréées du territoire ont toutes la possibilité de tirer parti des programmes qui appuient les langues autochtones et des services d'AGJE adaptés à la culture



87 places assorties d'heures d'ouverture prolongées ont été instauré au cours des deux premières années de l'accord. Un total de 142 enfants ont profité des investissements visant un meilleur accès à des places pour les enfants de familles qui occupent un emploi à horaire atypique ou un emploi saisonnier

Transferts de financement fédéraux aux provinces et territoires

Pendant les exercices 2017-2018 et 2018-2019, le gouvernement du Canada a transféré 400 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires pour soutenir l'AGJE.



Résultats par province et territoire

La prochaine section offre un aperçu de certains programmes et services soutenus grâce aux investissements fédéraux au cours de l'exercice 2018-2019. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'un de ces programmes ainsi que de tout autre programme ou service, communiquez avec la province ou le territoire concerné.

Colombie-Britannique

Créer plus de places en garderie à prix abordable

La Colombie-Britannique (C.-B.) a continué de mettre en œuvre des programmes conçus pour améliorer l'accès à des services de garde plus abordables. En 2018-2019, la province a achevé la première ronde d'admissions au programme communautaire de création de places en garderie. Dans le cadre de ce programme, les administrations locales peuvent présenter une demande de financement pour créer davantage de places agréées pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces places se trouvent dans les propriétés détenues ou louées à long terme par les administrations locales. Ce programme a été conçu et exécuté en partenariat avec l'union des municipalités de la Colombie-Britannique. À l'automne 2018, la C.-B. a approuvé sept demandes lors de la première ronde d'admissions au programme. À la clôture des projets, le programme avait permis de créer 188 autres places agréées. Une deuxième ronde d'admissions au programme a eu lieu à l'automne 2019. Les résultats figureront dans le rapport de 2019-2020.

La C.-B. a aussi lancé un prototype de programme pour convertir les garderies agréées existantes en emplacements prototypes de services de garde universels. Au titre de ce programme, les emplacements prototypes reçoivent davantage de fonds opérationnels. Cela a permis aux familles de payer des frais maximums de 200 \$ par mois par enfant pour des services de garde courants à temps plein. Les familles qui font garder leur enfant dans l'un des emplacements prototypes sont aussi admissibles à un soutien fourni au titre de l'allocation pour la garde d'enfants abordable de la C.-B., allocation financée par la province et fondée sur le revenu. Cette allocation a permis de réduire davantage ou d'éliminer complètement les frais que les familles admissibles doivent déboursier. Grâce à ce programme prototype, 53 établissements ont pu offrir plus de 2 600 places gratuites ou à faible coût. Cela représente une augmentation significative par rapport à l'objectif initial de la C.-B., qui était de convertir 1 786 places dans le cadre du programme.

Favoriser l'accès aux occasions de perfectionnement professionnel

À l'été 2018, la C.-B. a commencé à accorder du financement au moyen du fonds d'appui à l'éducation de la petite enfance. Le fonds offre un financement aux étudiants qui font des études postsecondaires en éducation de la petite enfance ainsi qu'aux membres du personnel actuel de l'AGJE qui souhaitent améliorer leurs titres de compétences. Entre les trimestres d'été et d'hiver 2018-2019, ce sont 3 157 bourses qui ont été distribuées au titre du programme.

La C.-B. a également alloué des fonds à des activités de perfectionnement professionnel destinées au personnel actuel de l'AGJE. Mentionnons notamment :

- le financement d'un programme de bourses pour l'éducation des jeunes enfants autochtones;
- la mise au point d'une plateforme d'apprentissage en ligne hébergeant des programmes relatifs à l'éthique;
- la prévention des abus sexuels sur les enfants;
- la formation sur les garderies en milieu familial.

Améliorer l'accès pour les communautés ayant un accès limité aux services

En 2018-2019, la Aboriginal Head Start Association of British Columbia et l'Autorité sanitaire des Premières Nations ont continué de travailler auprès des communautés autochtones de toute la province. Elles ont mis sur pied de nouveaux sites en vue du programme d'aide préscolaire aux Autochtones (APA). Des programmes d'APA élaborés et mis en œuvre par des groupes autochtones offrent des programmes d'apprentissage pour la petite enfance adaptés à la culture. Pendant la deuxième année de l'accord de financement, 31 nouveaux programmes d'APA étaient en cours d'élaboration en C.-B. Ces nouveaux programmes soutiennent déjà 181 enfants autochtones, et on s'attend à ce qu'ils en soutiennent plus de 648 à l'échelle de la province d'ici mars 2020.

En plus de financer le programme d'APA, la C.-B. a alloué des fonds fédéraux aux programmes de soutien au développement des enfants autochtones (SDEA) et de soutien au développement de l'enfant (SDE). Au titre de ces programmes, le gouvernement de la C.-B. fournit à des organisations tierces des fonds destinés à :

- la formation;
- la prestation de services de consultation;
- l'embauche de personnel additionnel afin d'appuyer les enfants qui ont besoin d'aide.

Le programme de SDEA vise à répondre aux besoins émotionnels et spirituels des enfants autochtones d'une manière adaptée à leur culture. Les investissements dans les programmes de SDE et de SDEA ont permis, en moyenne, à 531 enfants supplémentaires d'accéder à des services chaque mois.

Au cours de la deuxième année de l'accord, la C.-B. a continué d'allouer des fonds fédéraux aux programmes pour jeunes parents, qui offrent des services de garde aux jeunes parents qui tentent de terminer leurs études secondaires. Grâce à ce programme, la province a appuyé 172 jeunes parents en augmentant le montant auquel ils ont droit au titre de l'allocation pour la garde d'enfants abordable.

Prochaines étapes

La Colombie-Britannique entreprendra un certain nombre d'évaluations de programme au cours de l'automne et de l'hiver de 2019. Il s'agit notamment de l'évaluation par une tierce partie des emplacements prototypes et de deux sites du programme d'APA, ainsi que des consultations auprès de représentants des programmes de SDEA et de SDE. L'association Early Childhood Educators of British Columbia mènera également des activités d'évaluation. Celles-ci porteront sur les effets du programme de bourse en éducation de la petite enfance. Ces deux évaluations s'achèvent, et les résultats seront publiés au cours des prochains mois.

Alberta

Améliorer l'accès et l'abordabilité

En 2018-2019, l'Alberta a continué d'élargir son programme pilote de trois ans visant à fixer les frais de garderie à 25 \$ par jour. Les centres participants ont mis en œuvre le cadre *Envol : Cadre pour les programmes d'AGJE en Alberta* et des pratiques de service de garde inclusives pour les enfants qui ont des besoins divers. Les candidats retenus ont reçu des subventions de fonctionnement couvrant les frais liés aux à la prestation de services de garde abordables et de grande qualité. En date du mois de mars 2019, il y avait 98 sites pilotes opérationnels qui accueillait 5730 enfants inscrits au programme.

Mettre en œuvre des services de garde inclusifs

Les centres participant au programme pilote prévoyant des frais de 25 \$ par jour ont apporté des améliorations à leur programme, comme l'ajout de places en garderie offrant plus de flexibilité, l'acquisition par les intervenants de langues minoritaires ou la prestation de soutien aux familles vulnérables. Parmi les centres participants :

- Tous les centres ont pris part au programme Action, Support and Participation (action, soutien et participation). Le programme vise à promouvoir et à favoriser des environnements inclusifs pour les enfants par l'entremise du perfectionnement des employés et du soutien continu;
- 273 membres du personnel de 96 centres différents ont participé à une formation sur le cadre Envol;
- Le programme a jumelé 96 centres à un partenaire du secteur pédagogique afin d'appuyer la mise en œuvre du cadre Envol;
- 45 centres ont offert des services flexibles, par exemple des heures de garde atypiques ou irrégulières (services de garde durant la fin de semaine et services de garde d'urgence);
- Neuf centres ont fourni des services en français aux populations francophones, et 3 ont fourni des services bilingues;
- Cinq centres ont mis en œuvre des programmes pour soutenir la diversité culturelle et linguistique des Autochtones.

Prochaines étapes

En 2019-2020, l'Alberta utilisera le financement fédéral pour soutenir la dernière année de son programme pilote prévoyant des frais de 25 \$ par jour. Cette mesure permettra d'offrir des options de service de garde abordables et accessibles aux familles albertaines inscrites dans un centre participant. Le financement va également soutenir la mise en œuvre du cadre pédagogique et de pratiques inclusives en matière de garde pour les enfants ayant des besoins divers. Au lieu de son programme pilote prévoyant des frais de 25 \$ par jour, l'Alberta augmente son soutien aux familles à revenu faible ou moyen admissibles dans le cadre de son modèle de subventions pour la garde d'enfants destiné aux familles dont le revenu est inférieur à 75 000 \$.

Saskatchewan

Favoriser l'inclusion dans les services de garde agréés et l'accès à ceux-ci

Au cours de la deuxième année de l'accord, la Saskatchewan a continué de travailler à l'atteinte de son engagement, soit de créer 1 295 places. La province a augmenté de 768 le nombre de places dans les centres d'AGJE agréés. Ainsi, le nombre de places disponibles dans les services de garde a connu une hausse de 418, et 350 places ont été créées dans les garderies en milieu familial. Parmi les nouvelles places, 45 étaient réservées à des enfants francophones dans les villes de Regina, de Prince Albert et de Vonda.

Depuis le début de l'accord, le nombre de places agréées a augmenté de 1 015 dans les centres de services de garde et de 797 dans les garderies en milieu familial. La deuxième année de l'accord a par ailleurs été marquée par la mise sur pied de sept centres de ressources familiales de la petite enfance dans des communautés de toute la province. Ces centres prévoient offrir des programmes gratuits aux familles d'enfants âgés de moins de cinq ans, notamment des programmes à l'intention des parents et des occasions d'AGJE. Ils devraient ouvrir leurs portes au cours de la troisième année de l'accord.

La Saskatchewan a également aidé 14 enfants handicapés grâce au programme pilote Children Communicating, Connecting and in Community (des enfants qui communiquent, qui tissent des liens et qui vivent en communauté). Ce dernier permet aux enfants sourds et malentendants d'accéder à des programmes d'intervention éducative précoce à Regina et à Saskatoon.

La deuxième année de l'accord a également été marquée par un soutien au projet pilote d'AGJE. Grâce à ce projet, les enfants qui ont des besoins aigus peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire et ainsi participer aux programmes de prématernelle offerts par les divisions scolaires. Le programme a aidé 110 enfants en 2018-2019.

Augmenter la qualité des programmes

La province a lancé plusieurs initiatives conçues pour améliorer la qualité des programmes d'AGJE agréés offerts. La Saskatchewan a demandé au Saskatchewan Literacy Network de mettre au point de la formation à l'échelle de la province sur le développement du langage et l'alphabetisation précoce chez les enfants. Cette formation sur les programmes était notamment destinée au personnel de l'AGJE, aux employés des programmes communautaires et d'intervention précoce chez l'enfant ainsi qu'aux familles. Les séances de formation ont eu lieu à Saskatoon, à Buffalo Narrows et à Beauval.

En 2018-2019, la bibliothèque provinciale a acheté environ 8 500 livres et ressources d'apprentissage de la lecture et de l'écriture afin d'enrichir sa collection multilingue dans l'objectif d'améliorer le soutien aux populations de différentes cultures pour lesquelles l'anglais n'est pas la langue maternelle. De plus, le gouvernement a accordé une subvention unique pour l'alphabetisation aux services de garde et aux garderies en milieu familial afin de leur permettre d'acheter des livres et de soutenir l'apprentissage chez les jeunes enfants. Les fonds de ce programme ont été octroyés à 349 services de garde et 233 garderies en milieu familial.

En plus, la Saskatchewan a alloué des fonds à des initiatives de perfectionnement professionnel, comme les ateliers « Jouer et explorer » destinés aux fournisseurs de services de garde en milieu familial. Au total, 98 employés du secteur des garderies agréées en milieu familial ont participé aux ateliers.

Le financement fédéral a également permis de soutenir des modules de formation en leadership en vue d'améliorer les compétences des directeurs de services de garde dans des domaines tels que la supervision des employés, la communication et la gestion du changement. En 2019, 85 directeurs de centres de services de garde y ont participé.

Prochaines étapes

En 2018-2019, la Saskatchewan a entamé l'élaboration de ressources servant à sensibiliser le public à l'importance des premières années dans le développement de l'enfant. La province collabore aussi avec Centraide à la création d'un portail où les parents et les fournisseurs de soins pourront trouver de l'information sur les programmes et les services destinés aux enfants.

En outre, la Saskatchewan continuera de collaborer avec des experts de l'évaluation fondée sur le risque à la mise au point d'un système de surveillance de la qualité. Ce système aura pour objectif d'aider les services de garde à mieux respecter les exigences en matière d'obtention de permis.

Manitoba

Améliorer la disponibilité et l'abordabilité des places

En 2018-2019, le Manitoba a investi des fonds fédéraux dans plusieurs projets d'immobilisations dans le but de créer des places en garderie agréées pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire. Ces fonds ont permis au Manitoba d'approuver 10 projets menés dans des écoles qui entraîneront la création de 424 places. En outre, 10 projets communautaires visant à créer 356 nouvelles places étaient aussi en cours d'élaboration. Ces projets étaient financés par le Fonds d'immobilisations destiné à l'AGJE, un modèle amélioré de financement des immobilisations géré par la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba. Deux projets de construction ont donné lieu à l'ouverture de 22 nouvelles places à ce jour.

La province a aussi utilisé les fonds obtenus au titre de l'accord pour offrir une nouvelle subvention de fonctionnement à 17 établissements pour 94 places. En comptant les nouvelles places subventionnées en 2017-2018, un total de 715 places ont reçu un financement supplémentaire au cours des deux premières années de l'accord. Le Manitoba a aussi fourni à 11 autres centres des subventions de fonctionnement améliorées, pour un total de 733 places, dans le cadre de sa stratégie sur les services de garde en milieu rural et nordique. Sur une période de deux ans (les exercices 2017-2018 et 2018-2019), 1 526 places en milieu rural et nordique ont pu profiter de soutien supplémentaire.

Améliorer la qualité des services de garde grâce au perfectionnement professionnel

Le gouvernement du Manitoba a continué d'investir des fonds fédéraux dans des ressources d'apprentissage en ligne afin de soutenir le perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. La Manitoba Child Care Association a reçu un financement pour mettre au point un programme de formation en ligne axé sur la gouvernance des conseils et l'administration des services de garde sans but lucratif. À la fin du mois de mars 2019, 724 utilisateurs uniques représentant 147 services de garde de la province avaient suivi la formation. Pendant la première année de l'accord, le Manitoba a fourni des fonds au Red River College en vue de l'élaboration du portail Manitoba Access. Grâce à ce portail, tous les Manitobains, dont les fournisseurs de services de garde, ont maintenant accès aux travaux de recherche, à la formation et aux ressources portant sur la science du développement de la petite enfance. En 2018-2019, 5 027 utilisateurs uniques ont accédé au portail.

Parallèlement aux initiatives Web, le Manitoba a poursuivi, en 2018-2019, son projet pilote reposant sur le modèle « cercle de sécurité ». Il s'agit d'un modèle d'intervention précoce ayant pour but d'aider les fournisseurs de services de garde à créer un environnement sécuritaire et inclusif. Ce modèle se concentre sur la qualité du lien d'attachement entre le fournisseur de soins et l'enfant. Au cours de la deuxième année de l'accord, le Manitoba a offert de la formation à un groupe de 75 animateurs sur cette approche. Trente-six participants ont donné une formation de huit semaines dans leur propre garderie ou dans un autre établissement de garde d'enfants. En outre, 259 participants de 40 garderies et trois fournisseurs de services de garde en milieu familial ont suivi la séance d'apprentissage de huit semaines.

Assurer la diversité et l'inclusion

L'approche pilote à deux volets – service et financement – dans le cadre du Programme de soutien à l'inclusion (PSI) s'est poursuivie en 2018-2019. Ce nouveau programme comporte deux volets :

1. pour les enfants ayant un handicap diagnostiqué;
2. pour les enfants ayant besoin d'un soutien comportemental ou émotif.

En 2018-2019, 423 enfants vivant avec un handicap ou le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ont reçu de l'aide au titre du volet axé sur le handicap. En plus du financement pour exécuter le projet pilote sur le PSI, le centre St Amant a reçu des fonds pour offrir de la formation sur le moyen de mieux appuyer enfants vivant avec le TSA grâce aux programmes d'analyse appliquée du comportement (AAC). Cent sept membres du personnel de neuf centres ont participé à des ateliers et des présentations sur l'AAC.

Le Manitoba a également lancé un programme pilote pour aider des organismes de services communautaires offrant des services de garde occasionnelle à embaucher des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Ces organismes assurent la garde des enfants dont les parents suivent une formation comme un cours d'anglais langue seconde ou un programme de soutien à l'emploi. Au cours de la deuxième année du programme pilote, 12 organismes ont reçu des fonds.

Prochaines étapes

En plus des programmes pilotes en cours, le Manitoba continuera de travailler auprès des fournisseurs de services de garde agréés pour améliorer l'accès aux services dans les communautés rurales et nordiques. Le gouvernement du Manitoba entreprendra un examen du système d'AGJE de la province; les résultats devraient être connus en 2020-2021.

Ontario

Améliorer l'accès à des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

L'Ontario distribue le financement prévu par l'accord Canada-Ontario sur l'AGJE aux gestionnaires des systèmes de services de la région. Ces gestionnaires sont responsables de l'administration des programmes d'AGJE dans la province, y compris :

- la planification et de la gestion des services de garde dans leur région;
- la répartition des fonds liés au fonctionnement général, aux subventions, aux ressources visant à répondre aux besoins particuliers et aux augmentations salariales.

Le gouvernement de l'Ontario a principalement utilisé les fonds du gouvernement fédéral pour améliorer l'accès aux services de garde et réduire les frais de garde en investissant dans les subventions pour les services de garde ou dans le capital communautaire. Par conséquent, 11 105 enfants ont bénéficié d'une aide financière en 2018, année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Accroître les occasions de perfectionnement professionnel

En 2018-2019, l'Ontario a investi des fonds provinciaux et fédéraux pour appuyer les étudiants participant au Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Dans le cadre de ce programme, les employés des garderies ou des programmes de la petite enfance admissibles peuvent présenter une demande de subvention en vue d'obtenir leur diplôme en éducation de la petite enfance. L'Ontario a approuvé 1 570 subventions grâce à la combinaison des fonds provinciaux et fédéraux.

La mise en place des Centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants s'est poursuivie au cours de la deuxième année de l'accord. Les centres d'excellence provincial, autochtone et francophone proposent des activités de perfectionnement professionnel et de formation partout dans la province. En mars 2019, chaque centre a lancé un portail en ligne où les éducatrices et éducateurs occupant diverses fonctions dans le secteur de la petite enfance peuvent maintenant utiliser de nombreuses ressources pertinentes (par exemple, sommaires de recherche, enregistrement de webinaires, documents d'apprentissage professionnel).

Continuer d'appuyer les programmes de la petite enfance de l'Ontario

Conformément à l'accord, la province utilise le financement octroyé par le gouvernement fédéral pour appuyer les « centres pour l'enfant et la famille ON y va ». En règle générale, ces centres comptent au moins une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance agréé parmi leur personnel et offrent des programmes de halte-garderie gratuits pour les enfants de 0 à 6 ans et leur famille¹. Les services fournis dans ces centres comprennent :

- des conseils de professionnels formés dans le domaine du développement de la petite enfance;
- des renseignements sur les autres services familiaux offerts dans la communauté;
- des activités telles que de la lecture, des jeux et des chansons.

¹ Si un centre ON y va n'est pas en mesure d'embaucher une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance agréé, il peut demander une exemption au gestionnaire des systèmes de services de sa région. Toutes les exemptions doivent être déclarées au Ministère. Tous les centres seront tenus de compter parmi leur personnel au moins une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance agréé à compter du 1^{er} janvier 2023. Toutefois, les employés qui ont plus de 10 années d'expérience associée aux programmes pertinents peuvent être utilisés pour répondre à l'exigence au moyen d'une exemption.

En 2017-2018, l'Ontario a alloué un financement fédéral unique par l'intermédiaire de l'accord afin d'appuyer la construction de 81 nouvelles salles pour 45 centres ON y va. À l'été 2020, la construction de ces 81 nouvelles salles était en cours ou terminée.

Prochaines étapes

Les priorités de l'Ontario dans le cadre cet accord consistent notamment à :

- améliorer l'abordabilité et l'inclusivité des services de garde de haute qualité et l'accès à ceux-ci tout en tenant compte des familles qui sont le plus dans le besoin;
- offrir des occasions d'apprentissage de qualité aux jeunes enfants.

L'Ontario continuera de travailler avec les gestionnaires des systèmes de services pour veiller à ce que les enfants et les familles de la province soient bien soutenus par un système de programmes et de services destinés à la petite enfance qui sont adaptés, accessibles, de haute qualité et de plus en plus intégrés, et qui contribuent au développement sain des enfants.

Québec

Le Québec est considéré comme un chef de file en matière d'AGJE. De tous les territoires et provinces, le Québec a la proportion la plus élevée d'enfants en service de garde. En effet, en 2019, 78,2 % des enfants de moins de six ans avaient accès à des services de garde formels et informels.

Au 31 mars 2019, plus de 304 923 places de garde agréées étaient disponibles et soutenues par les services de garde éducatifs à l'enfance. En 2018-2019, le budget annuel des services de garde éducatifs était de 2,6 milliards de dollars (une hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice 2017-2018). Le Québec offre les services de garde les plus abordables au Canada.

Le Québec a créé son réseau de garderies avec les Centres de la petite enfance en 1997. Même si le gouvernement du Québec soutient les principes généraux du *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, il n'y adhère pas, car il entend conserver l'entière responsabilité de l'AGJE sur son territoire. Toutefois, le gouvernement du Québec s'attend à recevoir sa part du financement fédéral et continuera d'investir considérablement dans des programmes et des services aux familles et aux enfants. Le Québec reçoit sa contribution dans le cadre de l'accord bilatéral asymétrique conclu entre le Canada et le Québec, en reconnaissance de son leadership et de son système de garde d'enfants bien établi et entièrement financé qui offre des services aux familles de toute la province. Le financement versé au Québec peut être utilisé par le gouvernement provincial pour financer ses priorités en ce qui concerne les services offerts directement aux familles.

Création de places en garderie

Pour consolider le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, 12 195 places subventionnées étaient en cours de création au 31 mars 2019, dont :

- 1 685 places issues de l'appel de projets ciblé de 2018;
- 8 333 places issues de l'appel de projets de 2013, dont :
 - 21 places autorisées dans le cadre du *Plan Nord*;
 - 180 places pour les communautés autochtones;
 - 14 places attribuées à des bureaux coordonnateurs;
- 2 038 places issues de l'appel de projets de 2011, dont :
 - 111 places pour les communautés autochtones;
 - 139 places : 60 places de garde provenant d'un transfert de places d'un bureau coordonnateur à deux installations; 79 autres places sont issues de l'appel de projets 2008 ou d'un appel antérieur (toutes ces places sont réservées aux Autochtones).

Agir tôt

L'intervention précoce chez l'enfant a d'importantes répercussions sur la réussite scolaire des enfants lorsqu'ils commencent l'école et lorsqu'ils poursuivent leurs études. Plus précisément, les investissements permettront notamment de :

- renforcer le soutien à l'intégration au moyen de mesures exceptionnelles pour les enfants ayant des besoins importants dans les services de garde subventionnés;
- augmenter les allocations destinées précisément aux projets des bureaux coordonnateurs visant à améliorer la qualité de l'éducation dans les services de garde en milieu familial. Le Québec a lancé un appel de projets annuellement au cours des trois dernières années. En 2018-2019, la province a sélectionné 122 projets;
- financer l'aménagement ou le réaménagement de terrains de jeux extérieurs. La province a lancé chaque année un appel de projets auprès des centres de la petite enfance. En 2018-2019, le Québec a sélectionné 78 projets;
- fournir un soutien financier à des organismes pour les aider à rejoindre les parents d'enfants qui ne fréquentent pas les services éducatifs (en particulier ceux de milieux défavorisés et issus de l'immigration). Les organismes fournissent également à ces enfants des services adéquats en matière d'apprentissage;

- en 2019, mettre sur pied le comité-conseil *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel*. Son mandat consiste à documenter la situation et à trouver des stratégies prometteuses permettant de répondre aux besoins des enfants vulnérables. Le rapport, déposé en 2020, propose d'intéressantes pistes d'action, qui permettront d'alimenter la réflexion;
- augmenter le financement aux organismes communautaires et d'aide aux familles offrant des activités de haltes-garderies locales afin d'accroître leur capacité d'appuyer les parents qui ont plus de besoins. Cet appui permet aux parents de jouer un rôle central dans le développement global et la réussite scolaire de leurs enfants.

Nouveau-Brunswick

Accroître l'accès à des services de garde plus abordables

Le Nouveau-Brunswick (N.-B.) a axé son plan d'action sur un certain nombre de domaines afin d'améliorer la qualité des initiatives d'AGJE. L'une des mesures qui ont été prises a été la création de la désignation « Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ». En plus de respecter les deux cadres pédagogiques élaborés par la province et d'améliorer leur capacité de servir tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins divers, les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont tenus d'appliquer la politique de frais modiques instaurée par la province. D'ici mars 2019, 331 des centres d'AGJE admissibles sur 420 (79 %) avaient la désignation en question. Cela représente 6 736 places anglophones et 4 149 places francophones, pour un total de 10 885 places plus abordables au sein des services de garde de la province.

En 2018-2019, le N.-B. a aussi créé la désignation « garderies éducatives en milieu familial » pour les exploitants de centres d'AGJE en milieu familial. Ce programme de reconnaissance officielle offre aux parents un accès à des fournisseurs de services de garde en milieu familial et à de l'aide financière. En date de mars 2019, le N.-B. avait accordé la désignation à 89 fournisseurs de services de garde en milieu familial dans le cadre du nouveau programme, pour un total d'environ 286 places.

Afin d'aider les fournisseurs de services agréés à mettre en place la politique de frais modiques, le N.-B. offre un soutien financier additionnel aux programmes. Cette aide financière est versée sous la forme de subventions de fonctionnement et de subventions parentales. Le N.-B. fournit des subventions de fonctionnement à l'ensemble des garderies éducatives en milieu familial et des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés, le montant étant déterminé en fonction du nombre de places occupées. Les subventions parentales sont accordées aux familles admissibles dont le revenu annuel brut est inférieur à 80 000 \$. Le calcul est fait selon une échelle mobile. Les familles dont le revenu est inférieur à 37 500 \$ sont admissibles à des services gratuits. Par conséquent, aucune famille ne consacre plus de 20 % de son revenu annuel aux services de garde. En date de mars 2019, les parents de 1 026 enfants anglophones et de 413 enfants francophones avaient reçu une subvention, pour un total de 1 439 enfants, ce qui représente 13,2 % des enfants inscrits dans des centres agréés.

Améliorer la qualité

Au cours de la deuxième année de l'accord, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réinstauré la subvention à l'amélioration de la qualité (SAQ) pour aider les centres de la petite enfance désignés à améliorer la qualité des environnements d'AGJE intérieurs et extérieurs. Au titre de cette subvention, les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick doivent utiliser au moins 50 % des fonds obtenus pour améliorer ou créer de nouveaux espaces ou des expériences de jeux extérieurs naturels en plein air. En 2018-2019, environ 2,4 millions de dollars ont été distribués à 476 établissements.

Appuyer les éducatrices et éducateurs de la petite enfance

Dans les deux premières années de l'accord bilatéral, le N.-B. a mené plusieurs autres initiatives axées sur la qualité, destinées aux garderies en milieu familial et aux centres désignés. La province a poursuivi la mise en œuvre de la séance de formation *Introduction à l'éducation de la petite enfance*. Ce cours en ligne conçu pour présenter à des éducatrices et éducateurs non formés des sujets comme le cadre pédagogique, le développement de l'enfant, la littératie et l'inclusion. En date de mars 2019, 145 éducatrices et éducateurs (55 anglophones et 90 francophones) avaient suivi la formation. Ce nombre représente environ 15 % des éducatrices et éducateurs de la province. Cette initiative, en plus des activités de perfectionnement professionnel menées par le Centre d'excellence francophone et le Centre d'excellence anglophone, a permis d'améliorer la qualité des services de garde offerts à l'échelle de la province.

Prochaines étapes

À l'avenir, la province continuera d'améliorer la qualité et la disponibilité des services de garde agréés. Elle va aider les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick à mettre au point et à mettre en place des politiques d'inclusion pour les enfants handicapés. La province continuera aussi de collaborer avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick à l'élaboration de ressources pour :

- soutenir l'acquisition du langage;
- favoriser l'apprentissage de l'identité culturelle dans les milieux d'apprentissage des jeunes enfants.

Le N.-B. continuera de créer et d'offrir des occasions de perfectionnement professionnel pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance de toute la province. Les Centres d'excellence des secteurs francophones et anglophones continueront à permettre aux éducatrices et éducateurs de la province de terminer certains modules en ligne. De plus, ils élaboreront et offriront des possibilités de formation aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance pour que ceux-ci puissent s'inscrire à des activités de perfectionnement professionnel.

Île-du-Prince-Édouard

Accroître la disponibilité et l'abordabilité des places agréées

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) continue à augmenter le nombre de places d'AGJE agréées grâce à un soutien à l'augmentation du nombre de places dans les centres de la petite enfance existants. À la fin du mois de mars 2019, l'Î.-P.-É. avait approuvé le financement de 80 nouvelles places. En tout, 165 places ont été créées au cours des deux premières années de l'accord sur l'AGJE. L'Î.-P.-É. a également fourni des fonds au titre du programme de subventions d'immobilisations à 11 centres d'AGJE agréés. Ce financement a aidé les centres à acheter de l'équipement et à améliorer les installations afin de soutenir les nouvelles places. L'Î.-P.-É. a également octroyé des permis pour neuf nouveaux centres d'AGJE, ce qui permettra de créer 244 nouvelles places au titre de cet accord.

L'Î.-P.-É. a investi 700 000 \$, accordés par le gouvernement fédéral, dans le volet de subvention portant sur l'accès amélioré à l'AGJE, ce qui a permis d'aider 430 enfants en date de mars 2019. Lancé en janvier 2018, ce volet vise à accroître l'accès aux subventions pour les familles :

- qui sont plus vulnérables;
- qui ne répondaient précédemment pas aux critères d'admissibilité établis pour le programme de subventions pour les services de garde.

L'Î.-P.-É. a aussi investi dans la création de places pour les enfants dont les parents occupent un emploi saisonnier ou travaillent selon un horaire atypique. L'Î.-P.-É. a approuvé huit sites de démonstration au cours de la deuxième année de l'accord, ce qui porte à 12 le nombre total de sites de démonstration actifs. En date du 31 mars 2019, 47 enfants avaient bénéficié d'un accès à des places saisonnières, et 95 enfants avaient profité de services de garde à horaire prolongé.

L'exercice 2018-2019 a aussi été marqué par l'achèvement des travaux de l'Î.-P.-É. visant à améliorer le registre en ligne des services d'AGJE. Cet outil aide les parents à trouver des programmes d'AGJE agréés et à y inscrire leurs enfants. L'Î.-P.-É. a investi des fonds fédéraux pour améliorer l'accès aux programmes ainsi que la qualité des données grâce à un investissement unique dans l'outil.

Appuyer le perfectionnement professionnel et l'éducation

Le plan d'action de l'Î.-P.-É. prévoit l'investissement de fonds fédéraux dans la création de la subvention pour la formation en éducation de la petite enfance. Cette subvention vise les employés occasionnels, à temps partiel et temporaires de centres d'AGJE agréés. Elle leur permet de couvrir les frais de scolarité et des manuels scolaires afin de les aider à obtenir leur diplôme. Au cours de la deuxième année de l'accord, 140 éducatrices et éducateurs de la petite enfance ont présenté une demande de subvention de formation.

L'Î.-P.-É. a aussi utilisé des fonds fédéraux pour élargir le programme À manipuler avec soin, un programme de formation culturellement pertinent et interactif qui offre aux parents et aux fournisseurs de soins des outils faisant la promotion de la santé mentale des enfants. Au cours de la deuxième année de l'accord, l'Î.-P.-É. a organisé trois ateliers de formation à l'intention de 37 animateurs. Grâce à la collaboration de diverses organisations, notamment des organismes francophones, des centres de la petite enfance et des organisations des Premières Nations, l'Î.-P.-É. a offert le programme 34 fois. Au total, 308 participants ont suivi la formation en 2018-2019.

Favoriser la qualité et l'inclusion

L'Î.-P.-É. utilise les fonds pour aider les enfants handicapés à participer aux programmes d'AGJE. Le financement a été versé par l'entremise du Early Years Autism Service (service aux jeunes enfants autistes) et du programme Special Needs Assistant (programme d'assistance pour les jeunes ayant des besoins spéciaux). Grâce au Early Years Autism Service, les enfants d'âge préscolaire qui ont reçu un diagnostic de TSA peuvent recevoir du soutien additionnel qui leur permettra de fréquenter une garderie réglementée. Au cours de la deuxième année de l'accord, le programme a permis d'offrir des services à huit enfants grâce aux postes de spécialistes de l'autisme chez les jeunes enfants qui ont été créés et dotés en 2017-2018. Le programme Special Needs Assistant est semblable : il est axé sur les enfants ayant un handicap diagnostiqué qui ont besoin d'aide supplémentaire pour atteindre leurs objectifs de développement. Les fonds investis au titre du programme Special Needs Assistant ont permis à 49 enfants d'âge préscolaire de recevoir un soutien supplémentaire dans des centres d'AGJE agréés.

L'Î.-P.-É. a investi des fonds fédéraux pour soutenir la francisation dans les collectivités de la province. L'organisme CAP Enfants a offert le programme Dès la naissance. Ce programme a aidé 24 familles à parler français à la maison en vue d'encourager le développement linguistique de leur enfant en français.

Au cours de la deuxième année de l'accord, l'Î.-P.-É. a aussi investi dans plusieurs initiatives pour améliorer la qualité globale des services de garde. Ces initiatives comprennent :

- **La subvention aux ressources (soutien de l'inclusion) :** 70 centres agréés ont reçu des fonds pour acquérir des ressources qui renforcent l'inclusion;
- **La subvention pour l'amélioration des immobilisations :** 50 centres agréés ont reçu un financement à l'appui de projets d'immobilisations visant à réduire les obstacles rencontrés par les enfants handicapés;
- **La subvention pour l'amélioration de la qualité :** 17 centres admissibles ont reçu un financement pour améliorer la qualité de leurs programmes;
- **La subvention pour l'environnement physique :** huit nouveaux centres ont reçu du financement pour soutenir l'investissement dans des projets d'immobilisations et l'achat d'équipement destinés à améliorer la qualité des espaces intérieurs et extérieurs;

- **La subvention pour l'amélioration des programmes** : huit nouveaux centres ont reçu un financement pour soutenir les investissements dans l'équipement, le matériel, les ressources et le perfectionnement du personnel;
- **Le Projet GénieArts Plus** : un programme d'éducation musicale élaboré en collaboration avec des partenaires locaux tels que les Premières Nations, les nouveaux arrivants et les musiciens de la région. En 2018-2019, 300 éducatrices et éducateurs ont suivi la formation destinée aux formateurs. Le déploiement du programme est prévu pour l'automne 2019.

Prochaines étapes

L'Î.-P.-É. continuera de soutenir les familles dans le besoin, y compris les familles de nouveaux arrivants. Des renseignements additionnels sur ces initiatives et les résultats figureront dans le rapport de 2019-2020.

Nouvelle-Écosse

Rendre les services de garde plus accessibles et plus abordables

En 2018-2019, la Nouvelle-Écosse a utilisé les fonds octroyés en vertu de l'accord pour soutenir plusieurs initiatives visant à créer davantage de places agréées. Dans le premier cas, il s'agit de l'Initiative de croissance stratégique. Cette dernière a fourni du financement à 17 projets visant à agrandir ou à ouvrir des sites de garderie. Le financement obtenu au titre de l'initiative permettra de créer, au total, 582 nouvelles places en garderie à l'issue des projets. Plus de 60 % (356) de ces places seront instaurées dans des communautés rurales ou ayant un accès limité aux services. En outre, la province accorde un financement unique aux centres de services de garde au titre de la Subvention pour la conversion des places pour qu'ils adaptent les places existantes afin de soutenir les nourrissons et les tout-petits. En 2018-2019, la Nouvelle-Écosse a approuvé 51 subventions en vue d'aider à convertir environ 570 places. Le financement a aussi soutenu la croissance des services de garde agréés en milieu familial en encourageant les fournisseurs de services de garde non réglementés à se joindre aux organismes de services de garde en milieu familial (OSGMF). En 2018-2019, 14 OSGMF ont pris sous leurs ailes 43 nouveaux domiciles, pour un total de 301 nouvelles places agréées.

En plus d'accroître l'accès aux places en garderie agréées, la Nouvelle-Écosse a investi 5 millions de dollars dans le programme de subventions pour les services de garde. Ce programme contribue à réduire les frais de services de garde pour les familles admissibles ayant un revenu net inférieur à 70 080 \$. Combiné aux investissements provinciaux totalisant 21 millions de dollars, le programme de subventions pour les services de garde de la Nouvelle-Écosse a aidé plus de 4 400 familles à accéder à des services de garde plus abordables en 2018-2019.

Favoriser une qualité accrue par l'entremise du perfectionnement professionnel

Au cours de la deuxième année de l'accord, la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre plusieurs programmes de perfectionnement professionnel destinés aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et aux membres de la direction des centres agréés. En juin 2018, la province a élargi son programme de formation des dirigeants en matière d'éducation de la petite enfance afin d'offrir un programme de certification en ligne aux directeurs et aux administrateurs. Toujours en juin 2018, la Nouvelle-Écosse a lancé un réseau d'apprentissage en ligne destiné aux cadres supérieurs et aux membres de conseils d'administration. Le réseau vise à favoriser le renforcement des capacités dans le secteur des services de garde réglementés. En février 2019, la Nouvelle-Écosse a élargi le réseau afin d'y inclure un cours en ligne sur le cadre pédagogique de l'apprentissage des jeunes enfants, qui est offert dans les deux langues officielles. À ce jour, plus de 1 000 participants ont suivi la formation en ligne ou en personne.

La Nouvelle-Écosse a également investi des fonds fédéraux dans des programmes de recrutement afin d'accroître le nombre d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Voici quelques-unes des initiatives entreprises par la province :

- 82 éducatrices et éducateurs de la petite enfance ayant de l'expérience, mais aucun diplôme, ont suivi un programme de classification basée sur leur expérience de travail par l'entremise du processus de reconnaissance des acquis;
- 16 éducatrices et éducateurs micmacs de communautés des Premières Nations à l'échelle de la province ont participé au programme pilote d'apprentissage en milieu de travail pour les Premières Nations. Ce programme pilote utilise un programme d'enseignement modifié qui reflète la culture, l'histoire et la langue micmaques;
- 32 personnes ont terminé leur première année d'études en éducation de la petite enfance;
- 58 personnes se sont inscrites à la deuxième année du programme d'études grâce à des subventions accordées au titre du programme de bourses culturelles. Ce programme offre des subventions pouvant aller jusqu'à 5 500 \$ par année pour les frais de scolarité, les manuels et les autres frais. Il cible les Néo-Écossais d'origine africaine, les Acadiens, les francophones, les Autochtones et les nouveaux arrivants qui veulent s'inscrire à un programme de deux ans menant à un diplôme en éducation de la petite enfance.

Améliorer l'inclusion

L'initiative clé de la Nouvelle-Écosse visant à promouvoir l'inclusion des enfants ayant des besoins divers et complexes est le projet pilote sur le modèle pyramidal. Le modèle pyramidal de soutien des compétences sociales et émotionnelles des nourrissons et des jeunes enfants est un cadre. Celui-ci est conçu pour soutenir l'apprentissage social et émotionnel dans les garderies. Au mois de mars 2019, huit spécialistes du modèle pyramidal avaient commencé à travailler dans 22 sites pilotes.

La Nouvelle-Écosse a également utilisé des fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour financer plusieurs programmes visant à rendre le secteur de l'AGJE plus inclusif. Au cours de la deuxième année de l'accord, la Nouvelle-Écosse a approuvé 106 demandes de subventions d'amélioration des programmes. Cette subvention accorde aux fournisseurs de services agréés un financement unique. Elle permet la réalisation de réparations et de rénovations mineures ainsi que le remplacement ou l'achat d'équipement et de matériel qui soutiennent des programmes inclusifs de qualité. La Nouvelle-Écosse a aussi utilisé des fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour embaucher trois employés supplémentaires offrant des services d'intervention en développement de la petite enfance. Grâce à cet investissement, 398 familles bénéficient maintenant de ces services, comparativement à 265 durant la période de référence de 2017-2018.

Prochaines étapes

Au cours de la troisième année de l'accord, la Nouvelle-Écosse continuera d'œuvrer à l'amélioration de l'accès pour toutes les familles grâce à des programmes financés pendant les deux premières années de l'accord.

Terre-Neuve-et-Labrador

Accroître l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde

Conformément à son plan d'action, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) a investi la majorité de son financement dans deux secteurs prioritaires :

- l'amélioration de l'accès et de l'abordabilité grâce à une capacité et à des subventions de fonctionnement accrues;
- l'amélioration de la qualité grâce au programme de subvention pour la rénovation des immobilisations et aux mesures de soutien accrues pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Pendant les deux premières années de l'accord, la province a atteint plusieurs des objectifs généraux qu'elle s'était fixés dans son plan d'action de trois ans.

Pour ce qui est du premier secteur prioritaire, T.-N.-L. a investi des fonds fédéraux dans le programme de subventions de fonctionnement. Ce programme permet aux centres de services de garde admissibles d'obtenir une subvention s'ils respectent les conditions suivantes :

- établir un plafond pour les frais payables par les parents;
- servir des collations et des dîners sains;
- établir un salaire minimum pour les éducateurs de la petite enfance qui travaillent au centre.

Les familles dont les enfants fréquentent les centres d'AGJE bénéficiaires de ce financement ont accès à des services plus abordables. Elles sont aussi admissibles à des subventions pour les services de garde, ce qui est particulièrement avantageux pour les familles dans le besoin. En date du 31 mars 2019, 65 % des centres de services de garde agréés participaient au programme de subventions de fonctionnement, comparativement à un taux de 53 % l'année précédente. Cela a entraîné une augmentation de 1 085 places en service de garde plus abordables en 2018-2019.

La province alloue également des fonds obtenus au titre de l'accord bilatéral à l'initiative de renforcement des capacités en matière de garde d'enfants (IRCGE). Cette initiative vise à fournir des fonds de développement, d'immobilisations et de démarrage aux groupes communautaires sans but lucratif qui veulent créer des places en services de garde dans les régions ayant un accès limité aux services, plus particulièrement dans les communautés linguistiques en situation minoritaire, les communautés autochtones et les régions qui présentent des lacunes manifestes en matière de ressources d'apprentissage pour les jeunes enfants. Au cours de la deuxième année de l'accord, les fonds alloués au titre de l'IRCGE ont permis l'achèvement de trois projets et l'octroi de permis à ceux-ci. Grâce à ces projets, T.-N.-L. a créé 111 places dans trois nouveaux centres de services de garde destinés aux communautés vulnérables.

Rehausser la qualité des programmes

En ce qui a trait au deuxième secteur prioritaire, T.-N.-L. a mis sur pied un programme de subvention pour la rénovation des immobilisations d'une durée d'un an. Ce programme aide les services de garde et les garderies en milieu familial existants à se conformer aux dispositions réglementaires de la *Loi sur la garde d'enfants*, qui a été instaurée en 2017. En 2018-2019, le gouvernement de T.-N.-L. a lancé la subvention pour la rénovation des immobilisations, d'une durée d'un an, dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité. Celui-ci a permis à 64 fournisseurs de services de garde, soit 60 centres et quatre garderies en milieu familial, de recevoir un financement. Ces fonds les ont aidés à rehausser la qualité des espaces intérieurs et extérieurs de leur établissement.

Le gouvernement provincial a également soutenu le perfectionnement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'AGJE au cours des deux premières années de l'accord. Des améliorations ont été apportées à trois programmes existants :

1. Les bourses de formation destinées au personnel de l'éducation de la petite enfance sont offertes aux personnes admissibles qui travaillent dans le secteur des services de garde et qui cherchent à accroître leurs qualifications. En 2018-2019, 57 bourses de formation ont été accordées.
2. Les bourses pour stages pratiques destinées au personnel de l'éducation de la petite enfance offrent un soutien financier aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui travaillent à accroître leurs qualifications. Ces bourses permettent aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance de s'absenter du travail pour participer au stage pratique qui est requis pour l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Au cours de la deuxième année de l'accord, la province a accordé 29 bourses pour stages pratiques.

3. Les bourses pour études supérieures destinées au personnel de l'éducation de la petite enfance, d'une valeur de 7 500 \$, sont offertes aux personnes inscrites à temps plein dans un programme d'éducation de la petite enfance. En échange, les boursiers s'engagent à faire trois années de service dans les services de garde réglementés. La province a conçu ce programme pour inciter les étudiants à terminer leur programme d'études et à rester dans la province pour y travailler. En 2018-2019, la province a accordé une bourse à 31 diplômés en éducation de la petite enfance.

Prochaines étapes

La province a prévu qu'un certain nombre de programmes qui étaient en cours d'élaboration en 2018-2019 soient lancés durant la troisième année de l'accord, y compris les suivants :

- Mise en œuvre d'une subvention visant à rehausser la qualité des programmes pour les fournisseurs de services de garde qui participent au programme de subventions de fonctionnement;
- Élargissement du programme de subventions de fonctionnement par l'ajout d'un volet portant sur les garderies en milieu familial;
- Ajout d'un volet portant sur les garderies en milieu familial à l'IRCGE;
- Hausse du plafond du revenu familial net de 32 000 \$ à 35 000 \$ en ce qui a trait à l'admissibilité à une subvention complète pour les services de garde;
- Poursuite de plusieurs projets liés à l'IRCGE qui étaient en cours d'élaboration en 2018-2019. Il s'agit notamment de l'instauration de nouvelles places au Centre d'amitié autochtone de St. John's et de places destinées à l'Association des parents francophones.

Nunavut

Accroître l'accès à des services de garde plus abordables

Le Nunavut fait face à de nombreuses difficultés dans la prestation de services d'AGJE de qualité à ses résidents. Le territoire compte la plus petite population du Canada, laquelle est répartie sur la plus grande région géographique du pays, toute province et tout territoire confondu. Les collectivités sont difficilement accessibles pendant une bonne partie de l'année en raison de leur éloignement. Une grande partie du matériel requis par les centres d'AGJE, y compris les ressources d'apprentissage et la nourriture, est livré par avion, ce qui augmente considérablement le coût des services de garde.

Dans l'objectif d'assurer l'abordabilité des frais de garde, le gouvernement du Nunavut a utilisé le financement fédéral pour son programme complémentaire de fonctionnement et d'entretien. Ces fonds aident à maintenir ou à réduire le coût des frais de garde dans les programmes de services de garde agréés sur l'ensemble du territoire. Pour être admissibles au programme, les centres se sont engagés à maintenir ou à réduire les frais facturés aux parents. Parmi les 55 établissements agréés du Nunavut,

49 ont reçu du financement en 2018-2019. Bien que le programme n'ait pas entraîné une réduction des frais de garde, le financement a permis aux centres de maintenir les frais de 1 039 places en garderie pour la période allant de 2017-2019.

Au cours de la deuxième année de l'accord, le Nunavut a également utilisé le financement fédéral pour créer de nouvelles places en garderie. En date du 31 mars 2019, le territoire comptait un total de 1 144 places en garderie agréées. Cela représente 55 places de plus qu'au 31 mars 2018, dont :

- 14 sont des places à temps plein pour les nourrissons;
- 41 sont des places à temps plein pour les enfants d'âge préscolaire;
- 20 sont des places en service de garde après l'école;
- 20 places pour les enfants d'âge préscolaire ont été abolies.

Offrir des occasions de perfectionnement professionnel

Au cours de la deuxième année de l'accord, le gouvernement du Nunavut a tenu des ateliers de formation professionnelle à l'intention du personnel des centres d'AGJE. En raison de l'éloignement des collectivités, l'offre de formation en personne sur le territoire peut être extrêmement coûteuse en raison des dépenses élevées liées au transport. Pour permettre aux employés de suivre la formation de perfectionnement professionnel et la formation sur la littératie financière, le territoire a organisé des séances consécutives en août 2018. Un total de 59 participants provenant de 35 établissements agréés ont pris part à la séance de perfectionnement professionnel. De ce groupe, 23 gestionnaires et directeurs représentant 29 établissements agréés ont participé à la séance sur la littératie financière.

Le Nunavut a organisé des séances de formation régionales sur l'administration en mars 2019. Les séances pour la région de Kivalliq ont été données à Rankin Inlet et celles pour la région de Kivalliq ont eu lieu à Cambridge Bay. Onze participants représentant 9 des 13 établissements de la région de Kivalliq ont pris part à la séance offerte à Rankin Inlet. Quant à la séance offerte à Cambridge Bay, elle a attiré 12 participants provenant de 6 des 8 fournisseurs de services de garde de la région de Kitikmoet.

Élaborer des programmes adaptés à la culture

Parmi l'ensemble des provinces et territoires du Canada, le Nunavut est la seule administration dont la population est majoritairement autochtone. Le financement fédéral améliore l'accès des fournisseurs de services du territoire à du matériel et à des programmes adaptés à la culture. L'un des secteurs d'investissement est le programme de financement de la langue et de la culture inuites en éducation de la petite enfance. Dans le cadre de ce programme, les fournisseurs de services d'AGJE agréés peuvent obtenir des fonds pour :

- faire la promotion de la maîtrise de la langue inuite;
- offrir des programmes visant une meilleure connaissance de la culture inuite.

En 2018-2019, 18 établissements agréés ont reçu du financement dans le cadre du programme, qui a profité à 381 enfants. Le programme a utilisé le financement fédéral pour élaborer des ressources et des outils comme :

- des marionnettes;
- des blocs et des aimants syllabiques;
- des cahiers d'activités;
- des CD de chansons en inuktitut.

Ces ressources donnent accès à des programmes qui encouragent la langue autochtone et qui sont adaptés à la culture. L'ensemble des 55 centres d'AGJE agréés du territoire, qui comptent au total 1 144 places en garderie agréées, ont pu profiter du programme.

Prochaines étapes

En 2018-2019, le gouvernement territorial a déterminé et priorisé le financement destiné à un certain nombre de communautés dans le cadre du programme « Création de places en garderie dans les collectivités mal servies ». Le gouvernement du Nunavut n'a pas été en mesure de créer de nouvelles places dans le cadre de cet engagement. Le ministère de l'Éducation continuera de travailler avec ces petites communautés et ces communautés éloignées qui n'ont aucune installation offrant des services de garde d'enfants.

Territoires du Nord-Ouest

Augmenter l'abordabilité des services de garde agréés

Les fournisseurs de services de garde des Territoires du Nord-Ouest (T.-N.-O.) sont confrontés à un certain nombre de défis liés à l'offre de services de garde abordables. Les coûts plus élevés des services publics, de la nourriture et de l'envoi de matériel dans les régions du Nord aggravent les problèmes liés à l'offre de programmes abordables et de qualité destinés aux enfants.

Le gouvernement des T.-N.-O. utilise le financement fédéral pour offrir de meilleurs taux de subvention de fonctionnement aux fournisseurs de programmes d'AGJE agréés. Cela les aide à payer le personnel, le loyer et les services publics. En 2018-2019, 35 centres agréés ont reçu des fonds dans le cadre de ce programme.

Au cours de la deuxième année de l'accord, les T.-N.-O. ont investi les fonds fédéraux dans des subventions à 11 programmes d'AGJE agréés. Ce financement a permis de créer 98 nouvelles places agréées en 2018-2019. Le programme a utilisé les subventions pour compenser les coûts associés à :

- la création de nouvelles places;
- la conversion des places existantes en des places destinées à un groupe d'âge différent (par exemple, des places pour les enfants d'âge préscolaire sont devenues des places pour les nourrissons).

Des fonds ont aussi été fournis à plusieurs programmes parascolaires. Ces fonds les ont aidés à élargir leur offre actuelle pour que les enfants de 4 et 5 ans puissent aussi en profiter. Des détails sur le nombre d'enfants qui tirent parti de ce programme devraient être fournis dans le rapport annuel 2019-2020.

Favoriser les occasions de perfectionnement professionnel et de formation

Les Territoires du Nord-Ouest ont consacré une partie de l'investissement fédéral à des activités qui amélioreront la qualité des programmes. Pour soutenir cet objectif, il a financé un certain nombre d'activités de perfectionnement professionnel au cours de la deuxième année de l'accord. En août 2018, les T.-N.-O. ont organisé le *Learning Together : Right from the Start Symposium* (symposium Apprendre ensemble dès le début) à Yellowknife. Ce symposium a réuni des éducateurs de la petite enfance, des enseignants, des étudiants de niveau collégial ainsi que des partenaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les participants ont assisté, pendant trois jours, à différents ateliers et séances de formation adaptés à la culture. L'événement a permis de réunir un total de 76 éducatrices et éducateurs de la petite enfance provenant des programmes d'AGJE agréés de partout dans le territoire.

En plus du symposium, les T.-N.-O. ont organisé plusieurs autres initiatives de formation en 2018-2019 à différents endroits sur le territoire. Ces séances de formation portaient entre autres sur la littératie physique, l'inclusion et la santé mentale. Un total de 154 membres du personnel et étudiants des programmes d'AGJE ont participé à ces occasions de perfectionnement professionnel et de formation.

Au cours de la deuxième année de l'accord, grâce au financement fédéral, les T.-N.-O. ont également été en mesure de soutenir les apprenants qui prennent part aux programmes d'éducation de la petite enfance du Collège Aurora. Ils ont utilisé le financement pour appuyer les personnes inscrites à la première année du nouveau programme menant à un diplôme offert en personne à Yellowknife. Ils en ont également utilisé une partie pour soutenir le programme menant à un certificat en AGJE offert à distance et à temps partiel par le Collège Aurora et un cours à double reconnaissance de crédit pour les élèves du secondaire. En date du 31 mars 2019, 22 étudiants étaient inscrits au programme de diplôme en éducation de la petite enfance du Collège Aurora à Yellowknife. Les T.-N.-O. ont également investi des fonds en vue d'augmenter le nombre de bourses d'études à l'intention des étudiants qui entreprennent leurs études en éducation de la petite enfance de 10 à 26. Les bourses sont offertes à la fois aux étudiants des programmes en éducation de la petite enfance de Yellowknife et d'Inuvik.

Améliorer la qualité et créer des ressources culturelles

Le gouvernement des T.-N.-O. utilise aussi les fonds pour améliorer la qualité des services de garde dans les centres et pour créer des ressources d'AGJE adaptées à la culture. Voici quelques points saillants des investissements réalisés en 2018-2019 :

- 133 programmes d'AGJE agréés ont reçu des fonds par l'entremise de la subvention pour l'amélioration des fournisseurs pour soutenir l'un ou l'autre :
 - l'achat ou le remplacement de l'équipement ou du matériel d'apprentissage;
 - les milieux d'apprentissage par le jeu;
- le gouvernement a fourni du financement à 35 centres agréés afin de soutenir des programmes qui reflètent la culture et les langues autochtones au moyen de la subvention pour les ressources culturelles;
- 35 centres agréés ont reçu des fonds pour acheter ou faire la mise à niveau de l'équipement informatique grâce à la subvention pour les technologies, ce qui permet de soutenir les activités de perfectionnement professionnel.

Prochaines étapes

Au cours de la deuxième année de l'accord, le gouvernement des T.-N.-O. a poursuivi ses activités de mobilisation auprès des communautés qui n'ont pas assez de places pour des services d'AGJE agréés. Des travaux sont en cours en collaboration avec les communautés à l'échelle des T.-N.-O. pour :

- sensibiliser les gens à l'importance du développement de la petite enfance;
- déterminer les lacunes en matière de services et les occasions de favoriser l'accès aux services d'AGJE.

Les résultats de cette initiative devraient être présentés dans le rapport 2019-2020.

Yukon

Accroître l'abordabilité et la disponibilité des services pour les populations vulnérables

L'isolement des communautés du Yukon entraîne une augmentation des coûts de la nourriture, des ressources d'apprentissage et du reste du matériel nécessaire à la mise en œuvre de programmes d'AGJE de qualité. Le gouvernement du Yukon a continué d'augmenter les fonds alloués à la subvention directe de fonctionnement afin d'appuyer 62 services de garde agréés. Ainsi, la subvention directe de fonctionnement a permis de limiter l'augmentation des frais payés par les parents. La subvention directe de fonctionnement fournit un financement aux services de garde agréés qui vise à couvrir les frais opérationnels, les coûts des programmes de repas chauds et les salaires des employés. Par l'entremise de l'accord bilatéral, le Yukon a utilisé les fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour accroître

de 14,5 % la subvention directe de fonctionnement. De plus, le Yukon a augmenté de 20 % le financement accordé aux services de garde en milieu rural, puisqu'ils doivent payer des frais supplémentaires en raison de leur emplacement. En 2018-2019, ce sont environ 1 450 enfants qui ont bénéficié du programme de subvention directe de fonctionnement.

Au cours de la deuxième année de l'accord, le gouvernement du Yukon a créé la subvention pour les parents adolescents afin d'aider les parents de moins de 24 ans à accéder à des services de garde agréés pendant qu'ils terminent leurs études secondaires. En 2018-2019, six parents ont reçu des subventions qui leur ont permis d'avoir recours à des services de garde agréés. La subvention aux grands-parents aide à rendre les services de garde agréés plus abordables pour les grands-parents qui sont les principaux responsables des soins fournis à leurs petits-enfants. Le financement des services de garde agréés a aidé 17 grands-parents à couvrir l'ensemble des frais de garde de 25 enfants au total.

Améliorer l'accès à des occasions de perfectionnement professionnel et de formation

Le gouvernement du Yukon a aussi utilisé des fonds fédéraux pour financer des occasions de perfectionnement et de formation visant à accroître la qualité des programmes offerts sur le territoire. Par l'entremise de l'accord sur l'AGJE, le territoire a aidé les personnes qui souhaitent travailler dans le domaine de l'éducation de la petite enfance en leur offrant des bourses. Au total, 3 étudiants à temps plein et 61 étudiants à temps partiel ont obtenu du soutien dans le cadre du programme de bourses d'études pour entreprendre des études en éducation de la petite enfance en 2018-2019. D'autres mesures de soutien ont été fournies à l'Université du Yukon (anciennement appelé le Collège du Yukon), l'objectif étant d'offrir une aide accrue aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance afin qu'ils terminent leur formation dans leurs communautés. Grâce à ce financement, des éducatrices et éducateurs de la petite enfance de communautés rurales ont bénéficié du soutien d'enseignants de l'Université du Yukon dans le cadre de cours sur l'AGJE. Ce sont 22 étudiants qui ont bénéficié de ces cours sur l'AGJE dans plusieurs communautés à l'échelle du territoire, y compris à Old Crow, à Haines Junction, à Carmacks, à Mayo, à Carcross, à Pelly Crossing et à Watson Lake. Le taux d'achèvement du cours s'est établi à 85 % pour le semestre d'automne et à 90 % pour le semestre du printemps 2019.

Le gouvernement du Yukon a aussi investi dans plusieurs initiatives de perfectionnement professionnel, de soutien et de formation pour appuyer les éducatrices et éducateurs de la petite enfance à l'échelle du territoire. Aux termes de l'accord, le Yukon a utilisé des fonds pour aider les services de garde agréés à concevoir des milieux d'apprentissage propices au développement des enfants. Dans le cadre d'une initiative de soutien, des mentors ont fourni des consultations sur les dynamiques de groupe et ont appris aux fournisseurs de services à travailler auprès d'enfants ayant des problèmes de comportement. En plus de ce programme, les employés de sept centres situés à Whitehorse ont été formés sur la manière d'utiliser le questionnaire sur les âges et les étapes. Cet outil vise à déterminer le risque de retards de développement chez les enfants de moins de cinq ans. En avril 2018, la Yukon Child Care Association a reçu des fonds afin d'organiser une conférence de deux jours sur le perfectionnement professionnel. Cette conférence, qui s'est tenue à Whitehorse, a accueilli 117 participants, ce qui représente environ 47 % de l'effectif d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance du territoire.

Améliorer la qualité et favoriser l'inclusion

En plus de mener des initiatives de formation visant à favoriser l'inclusion, le gouvernement du Yukon a utilisé des fonds octroyés par le gouvernement fédéral pour compléter le Programme de financement des services de garde. Ce programme permet de financer des mesures de soutien additionnelles pour aider les enfants ayant des besoins particuliers à réaliser leur plein potentiel. En 2018-2019, le programme a permis de soutenir 34 enfants additionnels.

Le Yukon a utilisé des fonds fédéraux obtenus aux termes de l'accord pour soutenir des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des programmes. Le gouvernement a versé un financement du fonds d'enrichissement aux centres agréés pour l'achat de jouets et d'équipement adaptés à la culture et au développement. Les 62 services de garde agréés ont obtenu un financement au titre du fonds d'enrichissement pour acheter des fournitures, par exemple du matériel pour la fabrication de tambours traditionnels et des jouets multiculturels.

Durant la deuxième année de l'accord, le gouvernement a fourni des mesures de soutien additionnelles par l'entremise du fonds d'enrichissement. Neuf services de garde supplémentaires ont reçu du financement lié à la santé et à la sécurité, ce qui leur a permis de respecter les exigences réglementaires. Les analyses de tous les services de garde agréés qui étaient visés ont fait état de niveaux de radon acceptables.

Prochaines étapes

Le gouvernement du Yukon a poursuivi la mise au point de son cadre pédagogique au cours de la deuxième année de l'accord. Ce cadre fera état des besoins des diverses populations linguistiques et culturelles du territoire, y compris les Premières Nations et les communautés francophones. Le Yukon a achevé la planification de la faisabilité liée à la prestation de services d'AGJE supplémentaires aux francophones en juin 2019.

L'ensemble des gouvernements des Premières Nations du Yukon ont mené un examen semblable en 2018-2019 afin de déterminer les besoins de leurs communautés en matière d'AGJE. Les rapports portant sur les constatations pourraient orienter le financement futur des programmes d'AGJE offerts par chacun des gouvernements des Premières Nations.

En outre, le Yukon mène une initiative pilote visant à offrir des places en garderie aux parents ou aux tuteurs qui prennent part à un programme intensif de traitement de la toxicomanie. Aux termes de cette initiative, des places agréées sont offertes gratuitement aux parents ou aux tuteurs pour toute la durée du traitement et du programme. En 2019-2020, le Yukon examinera l'initiative afin d'en améliorer l'accessibilité.

Les résultats de ces programmes et d'autres programmes figureront dans le rapport annuel de 2019-2020.

EN RÉSUMÉ

Pour donner aux enfants canadiens le meilleur départ possible dans la vie et mieux épauler les familles canadiennes, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de l'exercice 2017-2018, afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de services de garde abordables et de grande qualité partout au pays.

Le présent rapport fait état des progrès accomplis relativement à l'engagement du gouvernement pendant les deux premières années à l'échelle nationale.

En 2018-2019, les investissements fédéraux dans l'AGJE effectués dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires ont eu pour résultat :

- 40 116 places abordables supplémentaires partout au Canada.
- 9 049 étudiants stagiaires et membres du personnel responsable de l'AGJE au Canada qui participent ou ont un meilleur accès aux perspectives de formation ou de perfectionnement professionnel.
- 16 390 enfants de diverses populations ont accès à des services de garde d'enfants inclusifs, incluant :
 - les enfants autochtones;
 - les enfants ayant des besoins de soutien supplémentaires;
 - les enfants issus de communautés francophones en situation minoritaire;
 - les enfants récemment arrivés au Canada.
- 2 686 places en garderie offrant plus de flexibilité pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques ou un travail saisonnier.

Les deux premières années des accords ont entraîné des réalisations importantes. Les provinces et les territoires continueront de chercher à atteindre leurs objectifs énoncés dans leur plan d'action pendant la troisième année de leur accord. Le rapport sur les résultats de la troisième année des accords bilatéraux sera disponible en 2021.

ANNEXE

Exemples de projets financés en 2018 par l'entremise du Programme d'innovation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles

Université Guelph

Les recherches menées par l'Université Guelph sur les parents ayant un emploi et des horaires de travail atypiques ont fait ressortir des questions importantes pour les décideurs et les membres de la société canadienne, plus particulièrement sur la croissance des emplois atypiques et précaires au Canada. Dans le cadre de ces recherches, on a examiné les liens entre les emplois atypiques et l'AGJE, qui ont une incidence profonde sur la justice sociale, plus particulièrement pour les femmes, pour les peuples autochtones et la réconciliation et pour les Canadiens marginalisés. On a aussi formulé des recommandations axées sur les besoins des parents qui ont un horaire atypique en matière de services de garde.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Canadian Families Working Non-Standard Hours Struggle with Child Care, Report Finds](#)

(en anglais seulement)

Learning Enrichment Foundation

La Learning Enrichment Foundation (LEF) cherche à améliorer la qualité de l'AGJE. La fondation est une source de connaissances sur les stratégies permettant d'aider efficacement les personnes moins qualifiées et occupant un poste d'entrée précaire à terminer un programme de formation postsecondaire pour favoriser leur cheminement de carrière et, ainsi, de répondre au besoin en matière de travailleurs qualifiés dans le secteur. Le programme pilote sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis menant à l'obtention d'un diplôme en éducation de la petite enfance vise à combler les lacunes sur le marché quant à la formation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et à l'accroissement de leurs qualifications. Le programme pilote combine, d'une part, un enseignement et un programme d'études

de qualité et, de l'autre, des fonctionnalités uniques qui en font un programme accessible, amélioré et accéléré. Ces fonctionnalités incluent un calendrier condensé, une portée virtuelle, un stage rémunéré en milieu de travail et la reconnaissance des acquis.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Learning Enrichment Foundation \(LEF\)](#)

(en anglais seulement)

YMCA de Hamilton, de Burlington et de Brantford

Les YMCA de Hamilton, de Burlington et de Brantford ont mis au point l'application WeemarkableMC afin d'améliorer la communication entre les éducatrices et éducateurs des YMCA et les familles et d'étendre leur relation au-delà de la salle de classe de l'enfant. Cette application numérique innovante et unique en son genre offre un environnement sûr et sécuritaire où échanger de l'information et communiquer numériquement avec les familles au sujet du développement sain de leur enfant. Les familles qui utilisent l'application WeemarkableMC bénéficient d'un accès pratique à des fonctionnalités et à des avantages directement sur leur appareil mobile, comme des photos de leur enfant, les observations de l'éducatrice ou de l'éducateur, les menus hebdomadaires, la fonction de messagerie directe et les notifications d'urgence. Des recherches ont démontré que les parents et les fournisseurs de soins qui ont recours à l'application WeemarkableMC sont généralement plus satisfaits du programme de services de garde.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Weemarkable](#)

Calgary Immigrant Women's Association

La Calgary Immigrant Women's Association a mis au point et appliqué une méthode novatrice pour offrir des services d'AGJE aux enfants issus de familles immigrantes à faible revenu de Calgary. Le programme a favorisé le bon développement des enfants immigrants dont les parents assurent l'AGJE. Dans le cadre du projet, l'Association a relevé les besoins et les défis éventuels, puis elle a élaboré, étudié et mis à l'essai une approche novatrice qui supposait la mise au point de connaissances, d'outils, de méthodes, de solutions et de pratiques exemplaires destinés aux enfants immigrants âgés de 19 à 36 mois. Le projet a été exécuté dans la langue maternelle de tous les participants ainsi qu'en anglais afin que les enfants puissent parler, écouter, s'initier à la lecture et apprendre dans les deux langues de façon simultanée. Les résultats ont démontré que toutes les mères immigrantes participantes ont amélioré leurs connaissances et ont ainsi pu soutenir l'apprentissage et le développement de leur enfant en en apprenant davantage sur les jalons de développement de l'enfant, en renforçant leurs capacités en matière d'activités adaptées à l'âge et en apprenant à utiliser les services offerts par la communauté. Elles se sont également investies davantage dans les activités à la maison, ce qui permet à leurs enfants de se développer dans le contexte canadien ainsi que dans

le contexte de leur culture d'origine. Tous les enfants immigrants participants ont démontré une augmentation significative et adaptée à leur âge de leurs compétences linguistiques en anglais et de leurs capacités sociales, émotionnelles et cognitives ainsi qu'une amélioration de leur motricité fine et globale et de la connaissance de leur langue maternelle.

North Shore Micmac District Council du Nouveau-Brunswick

Le North Shore Micmac District Council du Nouveau-Brunswick a collaboré avec des communautés et des chercheurs micmacs dans le but de mieux comprendre leurs besoins et d'améliorer les programmes et les services destinés aux familles d'enfants de 0 à 6 ans dans 7 communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Les responsables du projet cherchaient à offrir des programmes et des services de meilleure qualité afin de favoriser le bien-être physique, émotionnel, mental et spirituel des enfants. Le projet a été mis au point et achevé en deux phases.

- Les responsables du projet ont procédé à un examen documentaire exhaustif, à la conception d'un modèle économique des programmes et des services ainsi qu'à l'établissement de profils communautaires pour relever les lacunes et les chevauchements et comparer les résultats à ceux des communautés non autochtones du Nouveau-Brunswick.
- Les deux phases se sont déroulées de façon parallèle. Le coordonnateur du soutien au développement des enfants autochtones travaillait directement auprès des communautés pour améliorer la prestation des programmes et des services d'éducation de la petite enfance et adapter le Cadre d'évaluation pour l'amélioration de la qualité afin qu'il comprenne des principes autochtones et fasse état du contexte des communautés autochtones, l'objectif étant de renforcer la capacité et d'améliorer l'apprentissage guidé par un enseignant pour les plus jeunes membres de la communauté.

Université de la Colombie-Britannique

L'Université de la Colombie-Britannique a mis au point [Outsideplay.ca](https://www.outsideplay.ca). L'outil a été conçu pour enseigner aux éducatrices et éducateurs et aux administrateurs de la petite enfance l'importance du jeu en plein air et de la prise de risques dans le jeu, pour gérer les craintes liées à la sécurité et à la responsabilité et pour guider la mise au point d'un plan de changement de la prestation des services. L'outil est offert sous forme de parcours personnalisé et d'atelier offert en français et en anglais. Le projet accorde la priorité aux centres d'AGJE servant des populations diverses, en particulier des familles autochtones, des familles à faible revenu et des familles de nouveaux arrivants. L'outil est accessible en ligne partout au pays. La version qui s'affiche dépend de la largeur de bande disponible du visiteur, ce qui signifie qu'un utilisateur d'une région du pays où la capacité Internet est limitée accédera à une version allégée du site Web. Mariana Brussoni, Ph. D., a dirigé ce projet et en a présenté

les résultats lors d'un webinaire organisé en novembre 2020 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'équipe responsable du projet étudie actuellement l'efficacité de l'outil dans la promotion du changement.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Brussoni Lab – Early Childhood Outside \(ECO\)](#)

(en anglais seulement)

Initiative Actif pour la vie de B2dix

L'équipe de l'initiative Actif pour la vie de B2dix a réalisé une étude de validation de principe dans 39 services de garde de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui visait à mesurer les effets sur les enfants âgés de un à six ans des programmes quotidiens de littératie physique passant par le jeu actif. Les éducatrices et éducateurs du groupe d'intervention ont bénéficié d'activités de perfectionnement professionnel, de ressources d'intervention et de mentorat afin d'améliorer la prestation du programme de littératie physique et de soutenir la mobilisation des parents. Les éducatrices et éducateurs du groupe de référence, quant à eux, ont continué de fournir les services de la façon habituelle. Comparativement aux enfants du groupe de contrôle, les enfants du groupe d'intervention ont pu améliorer leurs habiletés motrices fondamentales et leurs habiletés de langage et de communication. En outre, ils s'adaptaient mieux aux changements, résolvaient mieux les problèmes, parvenaient mieux à s'autoréguler et à se calmer et semblaient plus aptes à se concentrer et à rester attentifs. Les éducatrices et éducateurs se sont dits plus motivés, plus confiants et plus compétents dans la prestation du programme de littératie physique. Ils jouaient davantage avec les enfants et entretenaient de meilleures relations avec eux ainsi qu'avec leurs collègues.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites Web suivants :

- [Actif pour la vie](#)
- [Infographie : Bienfaits des programmes de littératie physique sur la petite enfance](#)
- [Actif pour la vie : Éducation à la petite enfance](#)
- [Actif pour la vie : Boîte à outils des éducateurs de la petite enfance](#)

Université Ryerson

L'Université Ryerson a coordonné sept projets d'évaluation par la communauté de programmes de la petite enfance en Ontario et en Colombie-Britannique en collaboration avec les organisations suivantes : l'organisme Niwasa Kendaaswin Teg, l'organisme Native Child and Family Services of Toronto, le centre Family Place, le Palmerston Child Care and Learning Centre, le Keepers of the Circle Learning Centre, la Comox Valley Child Development Association et le Gerrard Resource Centre. Les responsables de ces projets ont mis au point des stratégies pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des capacités

diverses. Les communautés représentent les régions rurales, éloignées et urbaines et servent des familles ayant un large éventail de points de vue culturels. Au total, sept organisations ont collaboré à ce projet. Chacune d'entre elles a produit un rapport propre à sa communauté et, bien que presque toutes les communautés aient fait face à plus d'un obstacle à l'inclusion, les rapports s'articulaient autour de trois thèmes : comprendre l'enfant, tisser des liens au sein des familles et concevoir des programmes adaptés. Tous les rapports démontrent comment les communautés locales qui tentent de comprendre les enfants et leurs familles jouent un rôle central dans la définition du sentiment d'inclusion. L'éventail d'approches offre des exemples concrets de pratiques éclairées et adaptées à la culture.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Le système inclusif de services à la petite enfance en action!](#)

Orchestre symphonique de Vancouver

L'école de musique de l'Orchestre symphonique de Vancouver a préparé, en collaboration avec des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, une trousse d'apprentissage bilingue comprenant des ressources numériques. Dans le cadre du projet, des cours de musique gratuits sont offerts à des personnes et à des communautés vulnérables de différents milieux. Les séances sont spécialement conçues pour être totalement inclusives, et les activités visent à rassembler des enfants et des familles, quelles que soient leurs origines et leurs habiletés. Les séances sont enrichies par des actions, des exemples, des sons, des accessoires et des aides visuelles qui permettent aux enfants et aux parents de prendre part aux activités de différentes manières et de participer également, sans égard aux divisions sociales, culturelles ou linguistiques.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[L'École de musique de l'OSV : Transformer l'éducation de la petite enfance à travers la musique](#)

Collège Langara

Le collège Langara a amélioré son programme d'études sur l'AGJE en ajoutant un volet autochtone au cours d'histoire du programme et un module de perfectionnement professionnel offert aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance des YMCA. Les deux programmes d'études soutiennent les travaux d'AGJE menés auprès d'enfants autochtones et non autochtones (de 0 à 6 ans) et de leurs familles. Les programmes abordent les modes de savoir autochtones, l'histoire et la culture de la Première Nation de Musqueam, l'histoire des peuples autochtones du Canada et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Les répercussions sur les étudiants ont été évidentes : « On aurait dit que le cours ECED 1115 était une réponse à mes prières. J'espère pouvoir intégrer les connaissances acquises dans ce cours à mon futur travail » (étudiant en éducation de la petite enfance). Grâce au modèle de processus novateur et à la collaboration du comité intergénérationnel d'une communauté autochtone locale, « nous nous sommes tous sentis inclus... », et les membres du comité « exprimaient

souvent à quel point ils étaient heureux que ces renseignements soient donnés aux étudiants en éducation de la petite enfance, puisque les enfants avec qui ils travailleront en bénéficieront également» (Gail Sparrow, ancienne chef de bande).

Immigrant Services Calgary

L'organisme Immigrant Services Calgary a élaboré et mis en œuvre un cours sur l'apprentissage des jeunes enfants destiné aux familles qui ont des enfants âgés de trois à cinq ans et qui sont arrivés au Canada il y a moins de cinq ans. Le projet visait à aider les familles issues de divers milieux à acquérir des compétences biculturelles et à assurer le développement optimal de leurs enfants afin qu'ils soient prêts à intégrer le système scolaire canadien. Il était axé sur l'apprentissage des jeunes enfants par l'entremise des traditions culturelles des parents et des fournisseurs de soins, qui agissaient comme partenaires dans la salle de classe et qui ont contribué au façonnement du cours. Le projet visait à favoriser le perfectionnement des fournisseurs de soins et à les aider à trouver un équilibre entre leurs origines culturelles et la culture canadienne pour ce qui est des normes et des attentes en matière d'apprentissage des jeunes enfants. Le projet a aussi offert aux stagiaires en AGJE un environnement d'apprentissage où ils ont pu mettre au point des pratiques exemplaires pour travailler auprès de familles diverses dans des milieux d'apprentissage de la petite enfance.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

[Immigrant Services Calgary – Early learning across cultures](#)

(en anglais seulement)

Commission nationale des parents francophones

La Commission nationale des parents francophones, en collaboration avec l'Association des collègues et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada, a lancé des séances de formation et des outils novateurs pour permettre aux fournisseurs de services d'AGJE d'offrir davantage de places francophones et des services de meilleure qualité dans les communautés francophones en situation minoritaire. Le partenariat a donné lieu à une trousse comprenant un logiciel de gestion et de séances de formation qui aidera les fournisseurs de services de garde des communautés francophones en situation minoritaire à gérer les inscriptions, les transactions financières et les tâches administratives. Plus de 150 fournisseurs de services ont suivi une formation sur le Calculateur, qui permet aux participants d'utiliser les données de leur province ou de leur territoire pour visualiser différents scénarios possibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces outils, veuillez consulter le site suivant :

[Econocoop](#)

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne

Ce projet est axé sur les besoins des enfants et de leurs familles dans les communautés francophones en situation minoritaire indiquées dans le *Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. Le projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance vise à établir des partenariats pour promouvoir la formation adéquate des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et augmenter leur nombre dans les communautés francophones en situation minoritaire. L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) cherche à atteindre ces objectifs en collaboration avec quatre partenaires clés : la Commission nationale des parents francophones, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada et la Société Santé en français. Une analyse de l'environnement a été effectuée pendant la première phase. Les résultats de l'analyse de l'environnement ont permis à l'ACUFC d'établir les priorités de formation dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) francophones et d'orienter la deuxième phase du projet pluriannuel. Un appel de propositions ouvert et transparent a permis à l'ACUFC et à ses partenaires de redistribuer le financement à d'autres organisations admissibles. Au total, 24 sous-projets ont été financés, et les organisations retenues ont mis en œuvre des projets ayant des incidences directes sur le secteur de l'AGJE dans les CLOSM du Canada. Ces initiatives pancanadiennes, provinciales ou territoriales ont nécessité la participation de plus de 100 partenariats. Le lancement du deuxième appel de propositions est prévu pour l'automne 2021.

Pour consulter l'analyse de l'environnement « État des lieux de la formation en petite enfance : Faire le point pour aller plus loin » et les quatre rapports techniques connexes, ou pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Web suivant :

[Association des collèges et universités de la francophonie canadienne \(ACUFC\) – Petite enfance](#)